

**PROGRAMME
MOYEN-ORIENT/
AFRIQUE DU NORD**

LES RELATIONS FRANCO-TURQUES DANS LE DOMAINE DE L'ARMEMENT

PAR
Patrick MOYEUVE
CHERCHEUR ASSOCIÉ À L'IRIS

FÉVRIER 2021

OBSERVATOIRE DE LA TURQUIE ET DE SON ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE



Les relations franco-turques dans le domaine de l'armement ont un long passé historique puisque les Armées ottomanes ont été en grande partie modernisées avec le soutien d'experts français. Interrompues au moment du Premier conflit mondial, elles ont repris en 1928 avec la livraison de chars Renault FT-17 qui ont constitué la première dotation en véhicules blindés de l'Armée turque. Cet effort d'équipement s'est poursuivi avec l'Accord franco-turc, sous forme d'échange de lettres, du 8 janvier 1940 relatif à la livraison de fournitures militaires. D'autres cessions sont par la suite intervenues comme la livraison, en 1970, de 2 dragueurs de mines de type MSC (*Mine Sweeper Coastal*) à la Marine turque : le *Pavot* (M-631) et la *Renoncule* (M-634) qui ont respectivement pris les noms de *Selçuk* (M-508) et de *Seyham* (M-509). Plus récemment, en 1999, le remorqueur de haute mer *Centaure* (A-674) a rejoint la même Marine turque sous le nom de *Değirmendere* (A-576).

On peut ajouter, en 1975, le transfert des chasseurs de mines *Karamürsel* (M-520), *Kerempe* (M-521), *Kilimli* (M-522), *Kozlu* (M-523), *Kuşadası* (M-524) et *Kemer* (M-525) qui, bien que provenant de la Marine allemande, étaient de fabrication française (Constructions mécaniques de Normandie, classe MERCURE).

Les accords bilatéraux dans le domaine de l'armement se sont multipliés à partir des années 1980. Aujourd'hui, le texte de référence est l'Accord-cadre entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Turquie relatif à la coopération militaire et de défense, signé à Paris le 13 janvier 2000. Les relations bilatérales sont en outre facilitées par l'appartenance des deux pays à l'OTAN avec l'adoption, dans ce cadre, de procédures et de standards communs.

De nombreux contrats d'armement ont été remportés en Turquie par les industriels français au cours des 30 dernières années.

Dans le domaine terrestre, un contrat de livraison de 515 tourelles Dragar et de 575 canons M-811 de 25 mm a été conclu en 1992 entre GIAT et FNSS pour un montant

d'environ 345 millions d'euros. Destinées à équiper une partie des véhicules blindés de combat d'infanterie ACV-15 (*Armored Combat Vehicle*) développés par FNSS sur le modèle de l'AIFV (*Armored Infantry Fighting Vehicle*) américain, les tourelles et les canons ont été fabriqués sous licence, respectivement par NUROL et MKEK.

Un contrat d'un montant de 2,6 milliards de francs (404 millions d'euros) pour la production sous licence par MKEK de 1 600 postes et 19 200 missiles antichars courte portée filoguidés ERYX a été signé le 12 mars 1998 entre AÉROSPATIALE et le ministère turc de la Défense nationale. Les missiles ERYX sont destinés à remplacer les lance-roquettes RPG-7 en service dans l'armée de Terre turque qui dispose, comme autres matériels français, de missiles antichars courte portée filoguidés MILAN I et II (687 postes de tir et 12 250 missiles acquis).

Dans le domaine maritime, les 5 chasseurs de mines de classe CIRCÉ fabriqués par les Constructions mécaniques de Normandie, à savoir les bâtiments *Cybèle* (M-712), *Calliope* (M-713), *Clio* (M-714), *Circé* (M-715) et *Cérès* (M-716), ont été acquis par la Marine turque entre le 17 juillet 1998 et le 15 janvier 1999 pour un total de 300 millions de francs. Regroupés sous la dénomination « classe ENGİN », ces bâtiments ont été respectivement renommés *Erdek* (M-263), *Edincik* (M-260), *Erdemli* (M-264), *Edremit* (M-261) et *Enez* (M-262). Ils sont toujours en service et participent activement aux opérations de la Marine turque, et plus particulièrement à ses missions dans le cadre du SNMCMG2 (*Standing NATO Maritime Counter Measure Group 2*).

La Marine turque compte également dans sa flotte de combat 6 Avisos de classe A-69 d'Estienne d'Orves acquis entre 2000 et 2002. Ces 6 bâtiments français [*D'ESTIENNE D'ORVES* (F-781), *Amyot d'Inville* (F-782), *Drogou* (F-783), *Quartier-Maître Anquetil* (F-786), *Commandant de Pimodan* (F-787) et *Second-Maître Le Bihan* (F-788)] ont été rebaptisés *Beykoz* (F-503), *Bartın* (F-504), *Bodrum* (F-501), *Bandırma* (F-502), *Bozcaada* (F-500) et *Bafra* (F-505) puis regroupés sous la dénomination de « corvettes de classe BURAK ». Ce contrat s'est doublé d'une vente séparée, pour un montant de 60 millions de dollars, de missiles mer-mer EXOCET MM38 dont l'accord a été signé le 2 novembre 2000 entre DCN et le sous-secrétariat d'État à la défense du ministère turc de la Défense

nationale. Des munitions de type CADAM (cadence améliorée) ont également été fournies pour le canon de 100 mm du bateau.

2 EDIC (engin de débarquement d'infanterie et de chars) de modèle SABRE, d'origine française, sont également en service dans la Marine turque sous la dénomination *130-sınıfı* (classe 130). Il s'agit des bâtiments TCG Ç-132 et TCG Ç-138 (TCG = *Türkiye Cumhuriyeti Gemisi*, bâtiment de la République de Turquie).

La France a équipé 6 avions de patrouille maritime (Marine turque) et 3 avions de surveillance maritime CN-235 (Garde-côtes turcs) dans le cadre du Programme MELTEM II (pour information, MELTEM I, décidé le 27 janvier 1998 par le Comité exécutif de l'industrie de défense turque, concerne la fabrication de ces 9 avions). La société THALES a été retenue pour fournir les 19 systèmes AMASCOS (*Airborne Maritime Situation Control System*) nécessaires à la fois au programme MELTEM II (9 systèmes) et au programme MELTEM III (10 systèmes destinés aux 10 avions de lutte anti-sous-marine italiens de type ATR-72, avec intégration de ces matériels sur les avions).

Enfin, en 1995, la Marine turque a acheté 8 avions d'entraînement TB-20 Trinidad construits par l'entreprise française SOCATA. 6 de ces appareils seraient toujours en service.

Pour le domaine aérien, la Société franco-allemande EUROCOPTER (alors filiale d'AEROSPATIALE) a vendu 50 hélicoptères AS.532 Cougar en 2 contrats séparés : Phénix 1 (20 AS.532UL Cougar Mk 1 pour l'armée de Terre) signé en octobre 1993 pour un montant de 253 millions de dollars, et Phénix 2 [30 AS.532AL/UL Mk 1 dont 20 pour l'armée de l'Air (SAR/CSAR) et 10 pour l'armée de Terre] signé le 13 février 1997 pour un montant d'environ 450 millions de dollars (500 millions si on compte les services sur le long terme). Phénix 2 prévoyait l'achat sur étagère des 2 premiers appareils et la fabrication, sous licence, des 28 suivants au sein du consortium EUROTAL (JV Eurocopter-TAL).

Toujours dans le domaine des hélicoptères, THALES a contribué au développement du viseur de casque T129 TopOwl HMSD (*Helmet Mounted Sight & Display*) des pilotes de l'hélicoptère de combat T-129 ATAK en partenariat avec ASELSAN. Le montant du contrat est estimé à 20 millions d'euros.

S'agissant des avions, l'armée de l'Air turque met en œuvre des C-160D Transall franco-allemands au sein du 221^e escadron de transport aérien de la 12^e base principale de transport aérien de Kayseri.

Concernant la composante détection, l'armée de l'Air turque dispose de 14 radars projetables TRS 22XX Parasol (bande S) qui ont été développés et produits entre 1992 et 1997 par HAVELSAN *Teknoloji Radar Sanayi ve Ticaret A.Ş.* (HTR), une JV formée en 1990 entre HAVELSAN et deux entités de THOMSON dans le cadre de ce programme.

On notera la présence, parmi les munitions utilisées par l'armée de l'Air turque, de bombes anti-piste françaises Matra BLU-107 Durandal dont 523 exemplaires ont été livrés à partir du 23 avril 1996 dans le cadre du programme américain EDA (*Excess Defense Articles*).

Le domaine spatial militaire turc a vu la signature, le 13 juillet 2009, du contrat de développement du satellite d'observation optique à haute résolution GÖKTÜRK-1. Signé entre la Turquie et TELESPAZIO [membre de la *Space Alliance* regroupant FINMECCANICA (aujourd'hui LEONARDO) et THALES Alenia Space], il s'élève à environ 240 millions d'euros dont 80% de part française. Le satellite a été lancé le 5 décembre 2016 à bord d'une fusée Vega qui a décollé du Centre spatial guyanais.

Afin de répondre à ses besoins en matière de défense sol-air et antimissile, la Turquie a lancé en 2016, en coopération avec EUROSAM (JV THALES – MBDA Italie), le programme le GUMS/UMBHFSS [*Geliştirilmiş Uzun Menzilli (Hava Savunma) Sistemi / Uzun Menzilli Bölgesel Hava ve Füze Savunma Sistemi*] traduisible par « système avancé de défense aérienne longue portée / système régional longue portée de défense sol-air et antimissile ». Il s'agit d'un système hautement stratégique pour lequel l'aide de la France

a été sollicitée. L'accord sur les travaux de détermination du concept a été signé le 5 janvier 2018 et les travaux se poursuivent à l'heure actuelle.

Au plan international, la France coopère avec la Turquie dans le cadre de l'OCCAr (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement) pour les programmes d'avion de transport A-400M et de radar de contrebatterie COBRA.

Les participations croisées aux salons d'armement en Turquie (IDEF, *Eurasia Air Show...*) et en France (Eurosatory, Milipol, Euroval, Le Bourget...) sont régulières avec présence d'autorités de chaque pays. Des mécanismes de partenariats ont été mis en place entre groupements professionnels (GIFAS-SaSaD...) et clusters (*Aerospace Valley - OSSA...*).

Malgré ces succès et les dispositifs de coordination et de soutien mis en place, la Turquie n'occupe aujourd'hui que le 26^e rang des exportations d'armement françaises avec un total de 594,5 millions d'euros de commandes sur 10 ans entre 2009 et 2019. La France ne se situe qu'au 13^e rang des importations d'armement turques avec 0,28% de leur total (23 millions de dollars entre 2008 et 2018), derrière les États-Unis (45,80%), la Corée du Sud (12,12%), l'Allemagne (9,38%), l'Italie (9,18%), l'Espagne (8,74%), Israël (6,58%), les Pays-Bas (3,20%), la Chine (2,10%), le Royaume-Uni (0,92%), l'Arabie Saoudite (0,74%), la Russie (0,38%) et le Canada (0,34%), mais avant la Norvège (0,14%) et le Danemark (0,11%)¹. L'argument de l'autonomie croissante de l'industrie de défense turque, souvent avancé pour justifier le peu de marchés obtenus par les entreprises françaises, n'est donc pas cohérent avec ce classement où nous sommes par ailleurs devancés par des pays comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, ou encore le Royaume-Uni. Les sanctions prononcées à l'issue de l'Opération Source de paix, lancée le 9 octobre 2019, n'influent également pas sur ces résultats, car ils s'arrêtent en 2018.

Les opportunités en Turquie pour les entreprises françaises de défense sont pourtant nombreuses. Plus de 700 programmes dans ce domaine sont en cours et leur financement est assuré par un budget voté annuellement, des ressources extrabudgétaires garanties par le Trésor, et un recours à des crédits pour certains projets couteux.

¹ <https://www.haberturk.com/silah-ticaretinde-tablo-rusya-nin-girmesiyle-dengelendi-2531554-ekonomi>.

Les PME/ETI françaises, souples et réactives, sont particulièrement bien placées sur le marché de défense turc puisque les grands groupes n'interviennent désormais plus qu'en rang 2 des maîtres d'œuvre turcs comme ASELSAN, HAVELSAN, ROKETSAN et TAI. Certaines d'entre elles, grâce à un *business model* adapté aux réalités de la Turquie moderne, ont pu devenir parties prenantes de projets pourtant dits « nationaux » comme l'hélicoptère de combat T-129 ATAK. D'autres participent à des programmes qui ne nécessitent pas d'autorisation en CIEEMG (Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre), mais qui contribuent, par leur nature, à l'entraînement ou à l'équipement des Forces de sécurité turques. ■

LES RELATIONS FRANCO-TURQUES DANS LE DOMAINE DE L'ARMEMENT

PAR

Patrick MOYEUVRE/ Chercheur associé à l'IRIS

Février 2021

OBSERVATOIRE DE LA TURQUIE ET DE SON ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE

Sous la direction de Didier BILLION, directeur adjoint de l'IRIS

dbillion@iris-france.org

Un observatoire du

PROGRAMME MOYEN-ORIENT/AFRIQUE DU NORD

Sous la direction de Didier BILLION, directeur adjoint de l'IRIS

dbillion@iris-france.org

© IRIS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercœur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

F. + 33 (0) 1 53 27 60 70

contact@iris-france.org

@InstitutIRIS

www.iris-france.org